

Délibération n°D20240009

Rapporteur : Christophe DAVID-BORDIER

Service : Vie Associative et Sports

Secrétaire de séance : Michaël DESTOMBES

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le PREMIER FÉVRIER, à 16 heures 30**, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 20, 23, 24 Hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 25/01/2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET (2), Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANÇOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

<b>ABSENTS EXCUSÉS</b> :	Josie BAYLE	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
	Charles MARBOT	a donné délégation à	Stéphane FRADIN
	Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Laurence ROUAN
	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marc LETURGIE
	Marion CHAMBERON	a donné délégation à	Christine FRANÇOIS

**ABSENTS** : Joaquina WEINBERG, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier «Adoption des décisions prises par le Maire»

(2) Arrivé au dossier «Adoption ordre du jour»

### DÉNOMINATION DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE "MARINETTE PICHON"

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la commune de BERGERAC a rénové le terrain synthétique du Pont-Roux, en changeant le revêtement de l'aire de jeux et le matériau de remplissage par du liège au lieu du traditionnel caoutchouc ;

CONSIDÉRANT que ce terrain respecte désormais les normes environnementales exigées par la Fédération Française de Football, qui a participé au financement de ces travaux ;

CONSIDÉRANT que ce terrain est principalement utilisé par l'équipe féminine du Bergerac Périgord Football Club et qu'il convient de valoriser le sport féminin en lui attribuant le nom d'une joueuse de football ;

CONSIDÉRANT que le choix s'est porté sur Marinette PICHON, ancienne internationale française qui a marqué le plus de buts en équipe de France jusqu'en 2020 et qui est actuellement directrice générale d'un club de soccer au Québec et consultante télé ;

CONSIDÉRANT qu'après contact, cette dernière a donné son accord pour cette dénomination et se propose d'inaugurer cette infrastructure dans le courant de l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE NOMMER** le terrain de football synthétique du Pont-Roux, du nom de la footballeuse française Marinette PICHON.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision par tous les moyens dont il dispose.

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le 05/02/2024

ID : 024-212400378-20240201-D20240009-DE



**Adopté à 30 voix pour :** Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 01/02/2024.**

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **5 - FEV. 2024**

et de l'affichage en date du **5 - FEV. 2024** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

**Le Secrétaire,**

**Michaël DESTOMBES**



**Le Maire,**

**Jonathan PRIOLEAUD**